



## Construire ensemble une nouvelle stratégie de conseil pour réduire les phytos

Le 14 mars dernier s'est déroulé à Villers-lès-Nancy un séminaire rassemblant l'ensemble des conseillers agricoles du Grand Est. Qu'ils soient spécialisés en grandes cultures, viticulture, arboriculture, maraîchage ou horticulture-pépinière, tous se sont rassemblés pour concevoir une nouvelle stratégie de conseil incluant la réduction des produits phytopharmaceutiques.



Christian Schott, élu de la CRAGE a accueilli les participants.

### Déroulement de la journée

La journée a débuté par un état des lieux des actions Ecophyto dans le Grand Est, les résultats et les freins ainsi que la diversité des stratégies de conseil en France. Un point sur les évolutions réglementaires a ensuite été fait sur les nouveaux plans de réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques et l'avancement du projet de loi sur la séparation du conseil et de la vente. Jean-Marc Meynard, directeur de recherche à l'INRA et président du conseil scientifique à l'APCA est intervenu pour présenter la diversité des stratégies de conseil en France. S'en est suivi une table ronde avec retour d'expériences de responsables et ingénieurs impliqués dans le réseau DEPHY et la démarche de réduction des phytos à différents niveaux. L'après-midi s'est déroulé sous forme d'ateliers. Chaque participant pouvait intégrer un des ateliers listés ci-dessous :

- Quelles attentes vis-à-vis de DEPHY ?
- Le conseil pour accompagner la réduction de l'usage des produits phytopharmaceutiques : Quelle complémentarité entre les acteurs ?
- Evolution du métier de conseiller : Quels besoins ? Quelles formations ?
- Les outils pour réduire l'usage des phytos dans le conseil et les préconisations de saison sont-ils performants ? BSV, OAD, notion de gestion de risque ?

### Bilan du séminaire

Au total, 125 participants issus de différentes structures agricoles du Grand Est ont fait le déplacement. Ils ont apprécié les présentations, le format de la journée et le dynamisme des échanges, malgré le peu de visibilité dû au manque d'information concernant le projet de loi sur la séparation de la vente et du conseil.

### Les perspectives

Les travaux en atelier ont permis de mettre en avant des pistes d'améliorations pour favoriser la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques dans le Grand Est. Les pistes abordées sont principalement :

- **Accompagner les agriculteurs** : former les conseillers vers de nouvelles méthodes de conseil.
- **Communiquer** auprès des agriculteurs, conseillers et grand public sur les actions mises en place dans le Grand Est pour réduire l'utilisation des produits phytopharmaceutiques.
- **Favoriser les échanges** entre les structures agricoles : complémentarités et/ou problématiques communes entre les structures et entre les filières.
- **Impliquer l'ensemble de la filière** dans la démarche de réduction des phytos. Les agriculteurs et leurs conseillers ne doivent pas être les seuls porteurs du risque en cas d'impasse phyto.
- **Informer davantage sur les techniques alternatives et le biocontrôle.**



Plus de 120 personnes ont participé au séminaire.

### Pour en savoir plus...

Le programme de la journée, les présentations et les comptes-rendus des ateliers sont disponibles sur le site internet de la CRA GE dans la partie ECOPHYTO

Restez à l'affût des News Ecophyto sur le site internet de la Chambre Régionale d'Agriculture Grand Est et sur la page Facebook : Ecophyto Grand Est

### Sommaire

Construire ensemble une nouvelle stratégie de conseil pour réduire les phytos	page 1
Le glyphosate dans le réseau DEPHY FERME	page 2
Le plan de sortie du glyphosate	page 3
Les groupes ECOPHYTO 30 000 en Grand Est	page 4

# Le glyphosate dans le réseau DEPHY FERME

Depuis l'annonce par le gouvernement français de la mise en place d'actions visant à mettre fin à l'utilisation du glyphosate plusieurs études ont permis de documenter les usages, les impasses et les alternatives existantes. Le réseau DEPHY a pour mission d'accompagner les agriculteurs dans la réduction de l'usage des produits phytosanitaires et de produire des références sur les pratiques économes en produits phytos. Une étude a été effectuée en 2018 à partir d'un échantillon des données collectées au sein du réseau. Cette étude ne prétend pas être représentative de l'agriculture française, en revanche, la volumétrie des données mobilisées permet d'intégrer une certaine diversité des pratiques.

## Les usages du glyphosate en France

Fin 2018 trente-cinq usages du glyphosate étaient autorisés en France, les principaux usages agricoles sont :

- Le désherbage des cultures pérennes : vignes, vergers...
- La lutte contre les vivaces (liseron, chiendent, chardons...) sur chaumes de céréales.
- Le désherbage en interculture avant semis en particulier associé aux techniques culturales simplifiées.
- La destruction des couverts et des cultures intermédiaires implantées hors zones vulnérables.
- Le traitement avant récolte des céréales.

## Les facteurs explicatifs des niveaux d'usage observés

L'étude de l'utilisation du glyphosate dans le réseau DEPHY a été faite dans toutes les productions. Dans cet article nous ne traiterons que de son utilisation dans les systèmes de grandes cultures, polyculture élevage.

57 % des systèmes de cultures utilisent du glyphosate au moins une fois dans la rotation. Ce désherbant est utilisé quasi exclusivement en interculture. Le principal usage concerne la gestion de l'enherbement en interculture, principalement en absence d'un couvert végétal. Néanmoins on observe un recours plus fréquent à ce désherbant en cas d'implantation d'un couvert (39 %) qu'en absence de celui-ci (26 % des cas). Les systèmes qui en utilisent l'appliquent en moyenne environ une année sur deux, mais certains en utilisent systématiquement tandis que d'autres n'en utilisent que très ponctuellement. La quantité moyenne annuelle est de

300 g/ha à raison de 608 g/ha par application. Dans 10 % des cas les doses sont supérieures à 1250 g/ha ce qui correspond à des traitements visant spécifiquement les vivaces.

## Un lien fort entre gestion du travail du sol et usage du glyphosate

Les systèmes sans labour (systèmes dits « en techniques culturales simplifiées », TCS) sont en moyenne 2,5 fois plus consommateurs en glyphosate (en kg/ha/an) que les systèmes avec au moins un labour une fois au cours de la rotation. Les systèmes en semis direct strictement sans aucun travail du sol, peu nombreux dans l'échantillon DEPHY, consomment eux-mêmes en moyenne 1,9 fois plus de glyphosate que les systèmes en TCS.

Par ailleurs, le lien entre le type de stratégie de travail du sol et l'usage de glyphosate est sous l'influence de la texture du sol. En effet, les systèmes sans labour ont plus fréquemment recours au glyphosate quand ils sont mis en oeuvre sur des sols argileux. 88 % des systèmes sans labour sur sol argileux mobilisent le glyphosate au moins ponctuellement dans la rotation. Cet effet du type de sol semble moins important pour les systèmes avec labour.

## Des successions de cultures plus ou moins consommatrices de glyphosate

Les systèmes de culture à base de colza ou tournesol et céréales à paille sont plus consommateurs que ceux intégrant du maïs, des cultures à fortes valeurs ajoutées (betterave et pomme de terre) ou des prairies temporaires. Les systèmes en monoculture de maïs sont remarquablement

peu consommateurs (81 % des monocultures de maïs n'utilisent pas de glyphosate). On constate toutefois de fortes disparités d'usages du glyphosate au sein des rotations de même type, avec présence dans chaque type de rotations de systèmes qui n'utilisent pas de glyphosate

## Un usage préférentiel dans les systèmes de grandes surfaces.

D'autre part, on constate un recours plus intense au glyphosate dans les exploitations des « zones intermédiaires » qui sont généralement de plus grande taille. En effet, en regardant la distribution du grammage/ha de glyphosate, on constate une augmentation des quantités utilisées par ha liée à la taille des exploitations.

## Les freins à la réduction de l'usage

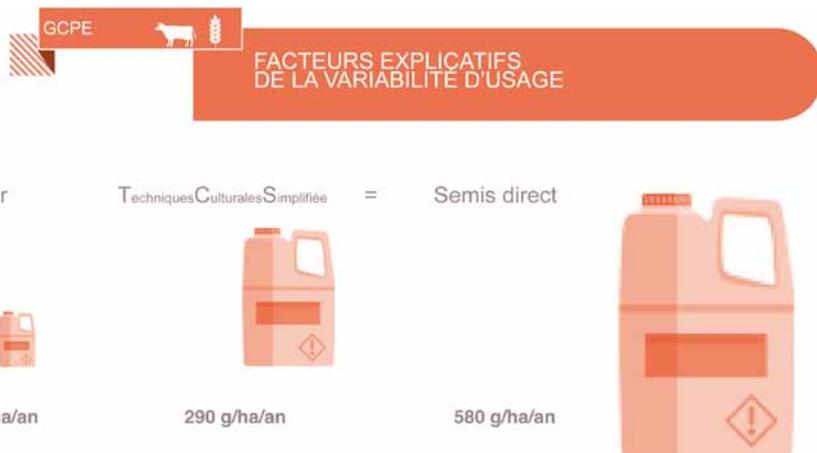
Les principaux freins à la réduction ou à l'arrêt du glyphosate identifiés par les agriculteurs du réseau concernent les aspects organisationnels (manque de temps pour une destruction mécanique), l'efficacité plus aléatoire des destructions mécaniques, les difficultés techniques (en particulier au sein d'itinéraires avec travail du sol réduit), la gestion des vivaces, la forte compétitivité économique du glyphosate face à ses alternatives directes.

## Les leviers pour se passer du glyphosate

Les principaux leviers cités pour se passer du glyphosate concernent la destruction mécanique des adventices et/ou des couverts, l'introduction de nouveaux matériels de travail du sol superficiel sans retournement, la maîtrise de la couverture des sols en inter-culture, l'implication de la filière pour mieux valoriser des productions « sans glyphosate ».

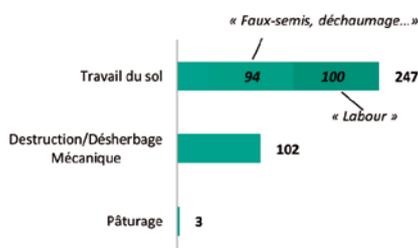
## En conclusion

Le retrait du glyphosate conduira à des changements profonds des itinéraires techniques et des systèmes de cultures avec un « retour » vers plus de travail du sol. Cette évolution sera d'autant plus importante pour les systèmes en semis directs ou en agriculture de conservation



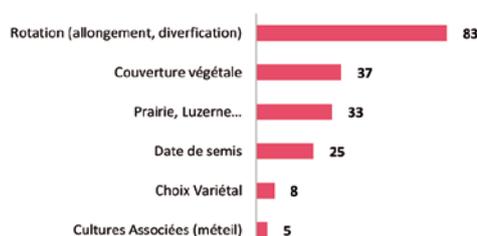
### S Substitution

3 leviers cités 352 fois :



### R Reconception

6 leviers cités 191 fois :



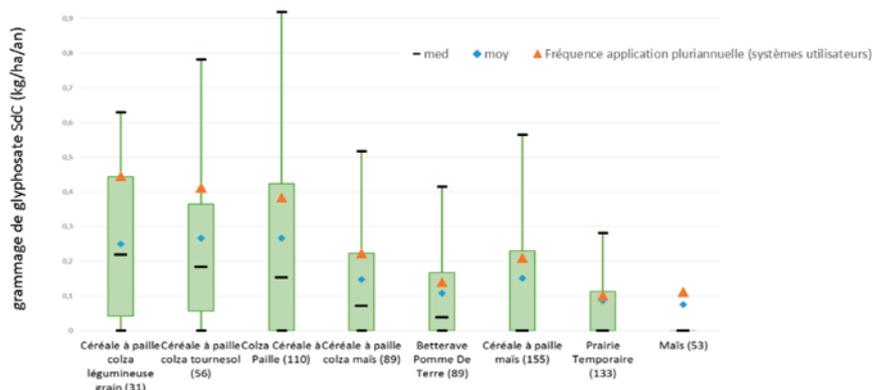
où le travail du sol a été quasiment supprimé. Cette évolution conduira vers une diminution de l'usage des produits phytosanitaires mais aura des conséquences sur d'autres indicateurs comme par exemple le temps de travail. Il faudra veiller en particulier dans les zones à enjeux « érosion », où les techniques culturales simplifiées ont été développées, d'en pouvoir garder les avantages environnementaux que sont la

limitation du ruissellement et la réduction des coulées de boue.

fiées ont été développées, d'en pouvoir garder les avantages environnementaux que sont la

## Pour en savoir plus...

<http://www.ecophytopic.fr/tr/itineraires-et-systemes/reseaux-de-fermes-dephy/le-glyphosate-dans-le-reseau-dephy-ferme>



Distribution du grammage de glyphosate par type de système de culture (tous systèmes, utilisateurs ou non) et fréquence moyenne d'utilisation (pour les systèmes utilisateurs de glyphosate) en fonction du type rotation

# Le plan de sortie du glyphosate

Le Gouvernement a engagé un plan d'action global pour la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires avec un objectif de 25 % en 2020 et 50% en 2025, et a décidé de mettre fin aux principaux usages du glyphosate d'ici trois ans au plus tard et d'ici cinq ans pour l'ensemble des usages, tout en précisant que les agriculteurs ne seraient pas laissés dans une impasse.

## Les mesures du plan de sortie :

- **La création d'un centre de ressources** pour rendre accessible à l'ensemble de la profession agricole les solutions existantes pour sortir du glyphosate. La plate-forme est en ligne depuis le 1<sup>er</sup> février 2019 : consulter le centre de ressources.
- **Le renforcement des actions d'accompagnement** dans le cadre du programme Ecophyto pour diffuser les solutions et trouver de nouvelles alternatives pour les usages pour lesquels il demeurerait des impasses.
- **La mobilisation des réseaux territoriaux** des Chambres d'agriculture, et de l'enseignement agricole pour faire connaître et promouvoir les alternatives au glyphosate sur l'ensemble des territoires avec l'appui des CIVAM et des coopératives agricoles.
- **Le suivi des quantités vendues et utilisées des produits contenant du glyphosate** afin de faire toute la transparence sur les usages en publiant régulièrement les données et en les mettant à disposition du public.
- **La valorisation de ce travail au niveau européen** avec les pays volontaires pour s'engager comme la France dans une sortie rapide du glyphosate. Une première réunion avec ces pays se tiendra en marge du prochain Conseil Agriculture en juillet.

L'animation et le suivi de ce plan d'actions sont confiés à une « Task Force » regroupant les deux



ministères, l'Inra, l'Acta et de l'APCA. Elle est présidée par le Préfet Pierre-Étienne Bisch, nommé le 1er décembre 2018, coordinateur interministériel du plan de sortie du glyphosate, ainsi que du plan d'actions sur les produits phytopharmaceutiques et une agriculture moins dépendante aux pesticides rendu public le 25 avril 2018. Le coordinateur rendra compte des actions engagées et des progrès accomplis tous les trois mois aux ministres et aux parlementaires. Les ministres de l'Agriculture et de la Transition écologique et solidaire ont été auditionnés le 8 novembre 2018 par la Mission d'information commune sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate. Le Préfet Pierre-Etienne Bisch a été auditionné le 17 janvier dernier par les ministres et également à l'Assemblée Nationale (Plus d'infos sur la Mission d'information commune sur le suivi de la stratégie de sortie du glyphosate). Lors de cette audition, il a annoncé qu'il se déplacerait dans les régions pour constater les avancées de la mise en œuvre du plan.

## Révision des autorisations de mise sur le marché par l'Anses

La Commission Européenne a renouvelé l'approbation du glyphosate pour 5 ans. À la suite de cette décision, l'Anses va réexaminer les demandes de renouvellement des autorisations de mise sur le marché (AMM) des produits phytopharmaceutiques contenant du glyphosate en prêtant une attention particulière au potentiel génotoxique de chacune des préparations, de même que la conformité des coformulants utilisés.

Les objectifs de protection des eaux souterraines dans les zones vulnérables, notamment en ce qui concerne les utilisations non agricoles, de protection des opérateurs et de protection de la biodiversité pourront conduire le cas échéant à des restrictions d'utilisation.

L'Anses, avec l'appui de l'Inra, réalisera également une évaluation comparative des produits restant autorisés d'ici la fin de l'année 2020. Elle sera basée sur les alternatives constituées par des produits de biocontrôle ou des produits à faible risque, et sur les méthodes non chimiques de prévention et de lutte d'usage courant.

À l'issue de cette évaluation comparative, ne pourront être maintenues que les utilisations sans alternative, en situation d'impasse.

Conformément au règlement d'approbation du glyphosate, l'Anses s'apprête également à restreindre dans toutes les Autorisations de Mise sur le Marché, les usages en pré-récolte aux traitements en tâche, c'est-à-dire localisés, et donc à retirer l'ensemble des usages herbicides généraux avant récolte.

## Pour en savoir plus...

Consultez le centre de ressources <http://ressources-glyphosate.ecophytopic.fr/home-glyphosate>

# Les groupes ECOPHYTO 30 000 en Grand Est



Avoir le projet de diminuer son utilisation

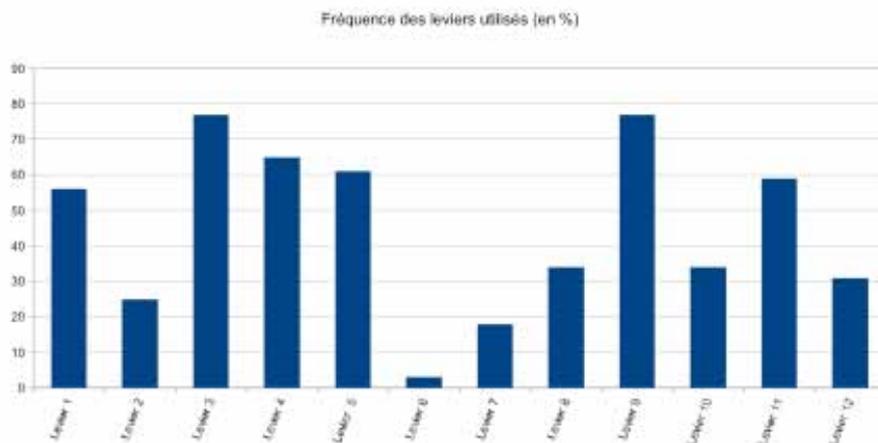
de produits phytopharmaceutiques sur son exploitation est devenu un but commun à de nombreux agriculteurs. Même si de nombreuses références existent, cet objectif de progrès peut paraître difficile voir non-atteignable dans une démarche individuelle. Pour pallier cette difficulté, les groupes ÉCOPHYTO 30 000 sont là.

La nécessaire évolution des pratiques agricoles, permettant de garantir de bonnes performances économiques, environnementales et sociales, se traduira par des changements importants pour les exploitations agricoles. Pour relever ce défi, le travail en groupe présente, plus que jamais, de multiples atouts. Il permet avant tout d'échanger, de partager, de se rassurer, de mutualiser les risques, voire les coûts, et d'expérimenter des solutions innovantes. Le travail en groupe fait également évoluer les modalités d'accompagnement des agriculteurs, il permet de passer d'un conseil technique ciblé, que l'agriculteur reçoit, à une animation basée sur l'intelligence collective, dans lequel l'agriculteur devient l'acteur principal de son propre changement.

Un groupe ÉCOPHYTO 30 000 est constitué d'agriculteurs ayant les mêmes préoccupations pour mettre en place des techniques et des pratiques économes en produits phytopharmaceutiques, techniques et pratiques déjà testées et éprouvées dans d'autres dispositifs comme par exemple DEPHY. Le groupe peut bénéficier d'une animation et d'un accompagnement par une structure de son choix, des financements spécifiques, dédiés à l'animation, sont prévus sur les crédits du plan ÉCOPHYTO.

En Grand Est, sur les 67 groupes ayant répondu aux appels à projets publiés depuis 2016, 64 ont obtenus une aide financière pour leur accompagnement. Deux sont en horticulture, neuf en viticulture et cinquante trois sur la filière

Les principaux leviers mis en œuvre (source questionnaire limesurvey)



«grandes cultures et polycultures élevage» sur une surface d'environ 52 000 ha. Plus de 700 agriculteurs peuvent ainsi progresser avec un accompagnement et les bénéfices de l'intelligence collective autour d'un projet partagé. Les structures choisies pour cet accompagnement sont majoritairement les Chambres départementales d'agriculture et groupements de vulgarisation agricole, (34 groupes), viennent ensuite les coopératives (20 groupes), puis diverses structures CETA, instituts techniques, associations, GIE.

Ces chiffres sont déjà très intéressants et montrent l'intérêt de la profession agricole pour aller dans une démarche de progrès. Toutefois, au regard du nombre d'exploitations de la région Grand Est, il faut envisager l'engagement de 3 500 à 4 900 fermes sur trois ans dans la région afin d'atteindre l'objectif national, c'est-à-dire multiplier par 4 le nombre de groupes actifs.



Les échanges entre agriculteurs sont le moteur des groupes 30000.

1. Diversification ou modification des assolements, allongement des rotations.
2. Modification importante du système de production vers un système plus économe (passage à l'herbe, réorientation de productions entraînant la reconception de l'assolement...).
3. Prévention du développement des adventices par des moyens physiques ou biologiques.
4. Maîtrise des adventices et maladies par lutte physique
5. Maîtrise des adventices par adaptation des conditions de semis.
6. Protection contre les ravageurs par lutte physique
7. Maîtrise des maladies par gestion du développement végétatif.
8. Maîtrise des ravageurs par lutte biologique et biocontrôle.
9. Réduction des intrants par modification de l'itinéraire technique.
10. Réduction des intrants par recours à de nouveaux équipements plus performants.
11. Réduction d'intrants par utilisation de semences et matériel végétal adaptés.
12. Réduction d'intrants par utilisation des mécanismes de régulation naturelle.

## Pour aller plus loin :

Un appel à projets vient d'être publié pour financer l'accompagnement de nouveaux groupes. Il est mis en ligne sur le site internet de la DRAAF à l'adresse : <http://draaf.grand-est.agriculture.gouv.fr/GIEE-et-groupes-ECOPHYTO-30-000,1731>, la date limite de dépôt des dossiers est fixée au 17 mai à minuit.

## Vos contacts Ecophyto dans le Grand Est

### Chambre d'agriculture Grand Est

**En Alsace:** Alfred KLINGHAMMER  
tél 03 89 20 97 51 -  
alfred.klinghammer@grandest.chambagri.fr

**En Champagne Ardenne:** Karim BENREDJEM  
tél 03 26 65 96 77 - karim.benredjem@grandest.chambagri.fr

**En Lorraine:** Claire COLLOT  
tél 03 83 96 85 02 - claire.collot@grandest.chambagri.fr

### DREAL Grand Est

Tom COMBAL - tél 03 51 37 60 49  
tom.combal@developpement-durable.gouv.fr

### DRAAF Grand Est

**En Alsace:** Sophie SANSON  
tél 03 69 32 51 61  
sophie.sanson@agriculture.gouv.fr

**En Champagne-Ardenne:** Yann HOLOGNE  
tél 03 26 66 20 94  
yann.hologne@agriculture.gouv.fr

**En Lorraine:** Arnaud JOULIN  
tél 03 55 74 10 95 arnaud.joulin@agriculture.gouv.fr  
Régis MEKDOUD  
tél 03 51 74 10 96 - regis.mekdoud@agriculture.gouv.fr

## Mentions légales

Directeur de la publication: **Laurent Rouyer**

Rédacteur en chef: **Alfred Klinghammer**

Rédacteurs: **Karim Benredjem, Claire Collot, Yann Hologne, Alfred Klinghammer, Sophie Sanson.**

Crédit photo: **CRAGE, CA10**

Conception: SANEP - COCCY / Tél. 03 89 20 98 50